

Environnement



Resilience économique



Contexte

Une bonne coopération entre agriculteurs et producteurs laitiers peut être bénéfique pour les deux. Les avantages dépendent des accords conclus entre eux, incluant le transfert de lisier, la culture sous contrat de fourrage ou de cultures pour les exploitants laitiers ou l'échange de terres entre les exploitations de labour et les exploitations laitières

Comment s'assurer que deux agriculteurs puissent travailler ensemble ?

- Veillez à ce que les deux parties s'accordent sur les **objectifs de la collaboration**.
- Il est souvent utile de faire **appel à un tiers** pour faciliter ces discussions. Il existe un nombre très limité de consultants qui ont de l'expérience dans ce domaine.
- Des **réunions intermédiaires** doivent être prévues pour suivre les progrès accomplis et fournir un retour d'information sur l'évolution de la situation, par exemple en cas de baisse des attentes en matière de rendement.
- Une réunion finale doit être organisée afin d'examiner les résultats de l'accord et de déterminer comment la collaboration pourrait être améliorée dans le cadre d'accords futurs.



Points importants

- Il est important que les attentes et les exigences des deux parties soient claires dès le départ.
- Lors de l'élaboration d'un accord de coopération, il est important que les objectifs des deux parties soient atteints.

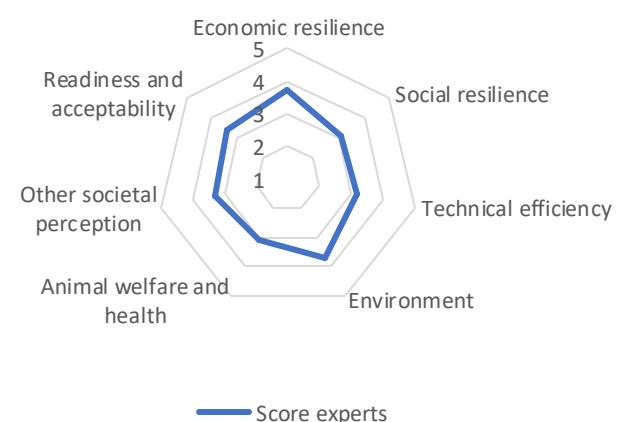
Éléments d'un bon accord de coopération

- Les deux parties doivent être conscientes de ce qui est inclus dans leur accord et y adhérer.
- Les résultats doivent être clairs, par exemple la vente de 100 tonnes d'orge à 16 % d'humidité de l'exploitation de labour à l'exploitation laitière au prix de 200 €/tonne.
- En cas de difficultés à respecter les engagements pris, par exemple si le rendement est inférieur aux attentes, l'autre partie doit en être informée le plus tôt possible afin qu'elle puisse prendre d'autres dispositions.

Investissement ?

- Le seul véritable investissement nécessaire est peut-être le recours à un **facilitateur indépendant** ou à d'autres experts lors de la définition de l'accord de collaboration.
- Le recours à un **consultant, à des comptables, etc.** pour évaluer l'adéquation entre les objectifs initiaux et les résultats finaux pourrait également s'avérer utile.
- Un document écrit contenant les détails de la contribution des deux parties à l'accord de collaboration est essentiel.

Évaluation de la méthode



Citation de l'agriculteur :

“Il faut être clair dès le départ sur ce que les deux agriculteurs veulent obtenir en travaillant ensemble.”